

/VS

REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 96-313 du 2 Août 1996

chargeant Monsieur Félix ADIMI, Ministre de l'Industrie et des Petites et Moyennes Entreprises de l'intérim de Monsieur Emmanuel GOLOU, Ministre des Mines, de l'Energie et de l'Hydraulique pour compter du 02 Août 1996.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Loi N°90-032 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU la proclamation le 1er Avril 1996 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 18 Mars 1996 ;
- VU le Décret N°96-128 du 09 Avril 1996 portant composition du Gouvernement ;

DECRETE :

Article 1er.- Pour compter du 02 Août 1996, Monsieur Félix ADIMI, Ministre de l'Industrie et des Petites et Moyennes Entreprises est chargé de l'intérim du Ministre des Mines, de l'Energie et de l'Hydraulique pendant l'absence de Monsieur Emmanuel GOLOU.

Article 2.- Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.-

Fait à COTONOU, le 2 Août 1996

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,


Mathieu YEREKOU

Ampliatiions : PR 6 AN 4 CS 2 CES 2 CC 2 PM 4 HAAC 2 SGG 4 MIPRE-
NMEH 6 AUTRES MINISTERES 15 DEPARTEMENTS 6 JO 1.-